Chambre des députés

Séance du mardi 6 juin

Séance à 3 heures : M. Doumer préside.

Amendement Bignon

Avant de voter sur le texte même de la Commission, il y a lieu de poursuivre l'examen des nombreux amendements présentés sur l'article 9.

Celui que M. Paul Bignon défend en son nom et au nom de M. Rouland est ainsi conçu :

Les ministres des cultes (archevêques, évêques, vicaires généraux, chanoines, curés doyens, curés desservants, vicaires, pasteurs, rabbins, etc., etc.) qui compteront vingt années de fonctions rémunérées par l'Etat, les départements, les communes, ou de fonctions dans les établissements du culte, tels que évêchés et Petits séminaires, ou encore de fonctions dans les aumôneries des hospices, hôpitaux et celles recevront une pension viagère calculée sur la moitié de leur dernier traitement, mais qui, dans aucun cas, ne pourra être inférieure à 150 francs ni supérieure à 1 000 francs.

Les ministres des cultes qui auront rempli les fonctions dont il est parlé ci-dessus recevront, à titre de pension annuelle viagère :

Au-dessus de dix ans et au-dessous de vingt ans de service, les deux cinquièmes ;

Au-dessus de six ans et au-dessous de dix ans, le quart ;

Au-dessous de dix ans, la cinquième du traitement dont ils jouiront au moment du vote de la loi.

Ces dispositions ne seront applicables que deux années après le vote de la loi, l'Etat, les départements et les communes devant, pendant ce laps de temps, verser aux ministres des cultes une allocation égale à la totalité de leur ancien traitement.

(Le reste comme au texte de la Commission.)

M. Bignon fait successivement valoir, à l'appui de l'amendement, les divers motifs de raison, d'équité, de convenance, d'humanité, qui ne permettent pas d'adopter tel quel le texte présenté par la Commission, aussi contraire à la logique qu'au sentiment de la justice et au bon renom de la République.

MM. Benoist et l'abbé Gayraud appuient ces observations, notamment en ce qui concerne la situation faite aux chanoines, bénéficiaires d'allocations viagères concédées par diverses lois de finances qui vont se trouver abrogées.

Pense-t-on : M. Briand ne veut pas voir « reconstituer le budget des cultes », M. Bienvenu-Martin étonné dans le même sens, et l'amendement est repoussé par 306 voix contre 205.

Amendement A. Le Roy

M. Albert Le Roy a un amendement établissant des pensions établies selon l'âge et la durée des services.

Il vise notamment les pasteurs protestants et rabbins israélites, dont les pensions seraient réversibles sur leurs femmes et enfants.

La pension, qui ne dépasserait jamais 1 500 fr. serait : à 60 ans d'âge et trente ans de services, des trois quarts du traitement ; à 50 ans d'âge et vingt ans de services, des deux tiers ; à 55 ans d'âge et quinze ans de services, de moitié.

Les ministres du culte actuellement rétribués par l'Etat et qui ne sont pas dans les conditions ci-dessus, recevraient une allocation de la totalité de leur traitement pour la première année, aux deux tiers pour la deuxième, à la moitié pour la troisième, au tiers pour la quatrième.

Dans les communes de moins de 1 500 habitants, et pour les ministres du culte continuant à y remplir leurs fonctions, la durée de chacune des quatre périodes ci-dessus serait doublée.

Les départements et communes pourraient sous les mêmes conditions que l'Etat, accorder aux ministres des cultes, actuellement salariés par eux, des pensions ou allocations établies sur la même base et pour non égale durée.

Les professeurs, chargés de cours, maîtres de conférences et étudiants des Facultés de théologie protestante et de l'Ecole centrale rabbinique recevraient une pension dans les conditions de la loi du 27 juin 1905.

Les pensions et allocations seraient incessibles et insaisissables dans les mêmes conditions que les pensions civiles ; elles cesseraient de plein droit en cas de condamnation à une peine afflictive ou infamante, ou en cas de condamnation pour l'un des délits prévus aux articles 31 et 32 du projet actuel.

M. Briand. — La Commission accepte de l'amendement les deux points relatifs à la réversibilité de la pension sur les veuves des pasteurs protestants et rabbins israélites, et au personnel des Facultés de théologie protestante et de l'Ecole centrale rabbinique.

Pour le reste de l'amendement, à cause de l'extension qu'il donne au bénéfice des pensions, elle demande qu'il ne soit pas pris en considération.

On vote, et par 299 voix contre 251, l'amendement est pris en considération (Mouvements divers.)

La séance est suspendue à 4 heures, pour permettre à la Commission d'étudier l'amendement au fond avant qu'il soit statué définitivement sur son adoption.

La Commission cède « et modifie »

La séance est reprise à 4 h. 35.

Le rapporteur, M. Briand, rapporte sur les décisions prises par la Commission.

Celle-ci réunit les paragraphes 2 et 3 de l'amendement pour en faire un seul et accepte que les ministres du culte comptant de 45 à 60 ans d'âge et vingt années au moins de services « rémunérés par l'Etat » auront droit à une pension viagère égale à la moitié de leur traitement.

Elle réduit de 1500 à 1 000 le nombre des habitants des communes dans lesquelles les allocations seront continuées pendant huit ans au lieu de quatre.

De fait, dans les propositions de la Commission, ce qui importe, c'est l'addition des mots « rémunérés par l'Etat », qui ne figuraient pas sur le texte imprimé de l'amendement que la Chambre a pris en considération.

M. Grousseau fait remarquer l'importance extrême de cette modification, et les anomalies des conséquences qui en résultent pour les intéressés.

Deux prêtres arrivent à 60 ans, tous deux ayant rempli des fonctions identiques, l'un vicaire dans une localité de plus de 5 000 habitants, l'autre dans une localité moindre.

Le premier n'aura droit à rien, le deuxième aura droit à une pension ; pourquoi ?

La Chambre a le droit de discuter sur des textes qu'elle connaît.

Je demande formellement que le texte nous soit distribué imprimé avant que nous ne votions ; nous avons déjà voté tout à l'heure sur un texte qui ne portait pas la membre de phrase dont il s'agit, ou de moins que personne ne savait s'y trouver. (Très bien ! au centre et à droite.)

Nous avons le droit de demander à ne pas rester dans ces ténèbres. (*A l'extrême-gauche :* Aux voix ! aux voix !)

Il est plus facile de crier : aux voix ! que de donner de bonnes raisons. (Vifs appl. au centre et à droite.)

M. Briand, rapporteur. — Tout votre discours véhément prouve que vous n'avez pas besoin d'avoir un texte imprimé pour discuter. (Exclamations et protestations en sens divers.)

La modification est trop peu importante pour nécessiter un ajournement du débat. (Appl. à l'extrême-gauche.)

M. Charles Benoist. — Nous sommes en présence d'un amendement tournant (Appl. et rires.) qui change à cinq minutes de distance, et dont on ne sait ce qu'il dit en réalité.

Si vous voulez faire une plaisanterie (Bruit à l'extrême-gauche), dites-le franchement, mais si vous entendez discuter sérieusement, mettez-nous loyalement votre texte sous les yeux et laissez-nous l'examiner librement (Appl. au centre et à droite).

M. Doumer. — La proposition de M. Grousseau aboutirait à renvoyer à demain la suite de la discussion ; je la mets aux voix.

Le scrutin donne lieu à un pointage. (Appl. en sens divers.)

Par 325 voix contre 248, la proposition Grousseau n'est pas adoptée.

En conséquence, le texte de l'amendement Le Roy devient celui de la Commission et la base du débat.

Amendement Cailliaux

Mais il relève, avant de se prononcer sur le fond de ce nouveau texte, à examiner les autres amendements qui subsistent.

Le premier a pour auteur M. Cailliaux.

En voici les points principaux :

La somme actuellement consacrée au service des cultes dans le budget sera répartie entre les communes au prorata des dépenses du personnel des cultes incombant actuellement à l'Etat.

Un chapitre sera ouvert ensuitement au budget de l'intérieur sous la rubrique : « Grosses réparations aux édifices du culte ; constructions ou reconstructions déjà en cours. »

Un crédit de 7 millions sera inscrit au budget du ministère des Finances pour « pensions et indemnités aux anciens ministres des cultes »

En conséquence, des pensions seront accordées par décrets contresignés par les ministres des Finances et de l'Intérieur, à tous les ministres des cultes qui n'auront pas d'emploi et qui compteront vingt-cinq années de fonctions rémunérées par l'Etat, les départements ou les communes, dont vingt années au moins au service de l'Etat.

Ces pensions viagères et égales à la moitié du traitement moyen des six dernières années, ne pourront être ni inférieures à 400 francs ni supérieures à 1 200 francs.

En outre, des indemnités analogues pourront être accordées au ministre des cultes que l'âge, les infirmités, les charges de famille ou toute autre cause reconnue légitime mettront dans la difficulté de subvenir à leurs besoins.

Le surplus de la somme de 42 millions sera réparti tous les ans entre les communes ou réunion de communes au prorata des dépenses du personnel des cultes qui incombent actuellement à l'Etat dans chacune de ces communes ou réunion de communes.

Toutefois, celles qui comptent moins de 4000 âmes de population agglomérée recevront une somme égale à la totalité des susdites dépenses.

Les sommes ainsi réparties devront être intégralement employées à des dégrèvements portant en premier lieu sur les centimes additionnels aux quatre contributions directes.

Par mesure transitoire, durant deux années, toutes les communes seront tenues d'attribuer l'intégralité des sommes ainsi reçues aux ministres des cultes en fonctions sur leur territoire.

Dans les communes de moins de 4000 âmes, cette allocation continuera pendant une seconde période de quatre années.

M. Cailliaux reproduit, à l'appui de son amendement, l'argument relatif à l'inégalité du traitement fait par le projet de la Commission aux anciens ministres de culte, et cela uniquement en raison de la diversité d'emploie occupés par eux.

Or, ces emplois ne provenaient pas de leur choix, mais de la désignation de leurs supérieurs.

Il insiste sur le danger électoral que présenterait la nécessité où se trouveraient les habitants de certaines communes d'entretenir eux-mêmes leurs prêtres.

M. Briand reproche à l'amendement de maintenir de façon détournée le budget des cultes, et cela en faveur des anciens ministres du culte qui n'auront plus d'emploi.

D'autre part, les Commissions chargées de déterminer le droit aux indemnités et leur quotité auront un caractère politique et électoral.

La Commission demande, étant entendu qu'elle étudiera la question du reversement aux communes des sommes rendues disponibles par le vote du projet, que M. Cailliaux retire son amendement.

M. Cailliaux s'y refuse et insiste, ainsi que M. Georges Leygues, pour que la Chambre émette un vote de principe à cet égard.

La séance continue.

ÉCHOS PARLEMENTAIRES

LA DÉMISSION DE M. DELCASSÉ

La démission de M. Delcassé a été bien accueillie dans tous les milieux politiques. Il emporte peu de regrets.

Nous devons cependant constater qu'un revirement sérieux se produit contre la panique d'hier soir aggravée par les exagérations ridicules de certaines journaux.

M. Denys Cochin, en particulier, proteste avec la dernière énergie contre cette campagne qui consiste à affoler le pays en nous représentant à deux doigts de la guerre pour un simple froncement de sourcils du kaiser.

D'après lui, les informations venues d'Allemagne ont été non seulement exagérées, mais dénaturées ; il en a la certitude.

Il ne comprend pas que la presse de l'opposition se fasse la complice inconsciente de ces manœuvres.

Ce n'est pas, d'ailleurs, qu'il trouve admirable la politique de M. Delcassé qui s'est laissé duper comme un enfant dans la question de l'entente franco-anglaise, mais le Parlement partage largement les responsabilités.

Il ne faut pas oublier, ajoute-t-il, que sur d'autres points, M. Delcassé a eu une politique hardie qui doit mériter l'approbation de tous les Français.

C'est lui qui a brisé la Triple Alliance en nous rapprochant de l'Italie, qui a amené le roi d'Espagne à Paris, et a réussi à isoler l'Allemagne.

C'est cet isolement qui cause la colère du kaiser. Mais M. Cochin est bien convaincu que cette colère n'ira pas jusqu'aux pires extrémités, car l'empereur est trop intelligent pour ne pas comprendre que la guerre peut être plus désastreuse pour l'Allemagne que pour la France, car l'Angleterre est là qui guette sa grande rivale commerciale.

M. Denys Cochin termine en déclarant que les journaux et les politiciens qui essayent d'affoler — consciencieusement ou non — l'opinion publique, font œuvre coupable et dangereuse.

LA MISSION FRANÇAISE A BERLIN

On dément, dans les couloirs, que le général de Lacroix ait adressé au gouvernement français une dépêche pessimiste sur l'accueil disgracieux qu'il aurait reçu à Berlin.

M. Jules Roche exprime en ces termes son opinion :

— Sans doute, M. Delcassé nous attire des complications désagréables que son entêtement pouvait aggraver encore. Mais il est fou de déclarer que nous ayons été à deux doigts de la guerre.

M. Jules Legrand donne une appréciation semblable.

— Peut-être, ajoute-t-il, M. Rouvier a-t-il exagéré la note dans les conversations de couloirs, mais c'était pour forcer plus sûrement la main à M. Delcassé dont l'indiscipline devenait intolérable.

L'INTERPELLATION DE M. ARCHDEACON

M. Doumer a fait demander, avant la séance, à M. Archdeacon de retirer son interpellation sur le Maroc.

M. Archdeacon a répondu :

— J'attends une démarche de M. Rouvier ; je veux conférer avec lui.

Le président du Conseil s'est immédiatement rendu à cette demande :

— Je fais appel à votre patriotisme, a-t-il dit en député de Paris. Il ne serait pas d'un bon Français de nous créer en ce moment des ennuis à propos du Maroc.

M. Archdeacon a riposté aussitôt :

— Puisque vous faites appel à mon patriotisme, mon interpellation est retirée. La situation est-elle grave ?

— Non, mais il serait imprudent de gêner la diplomatie par d'intempestives déclarations.

LA COMMISSION DE SÉPARATION

La Commission de séparation a adopté cette après-midi un amendement de M. Henry Boucher à l'article 2.

Cet amendement est ainsi conçu :

« Les ministres des cultes qui comptent vingt-cinq années de fonctions rémunérées par l'Etat, les départements, les communes ou les établissements publics du culte, dont vingt années au moins au service de l'Etat. » (Le reste comme à l'article.)

Elle a entendu ensuite MM. Albert Leroy, Cachet, d'Iriart d'Etchepare et Chavoix sur leurs différents amendements et n'a pris aucune décision.

LA COMMISSION DE L'AGRICULTURE

La Commission de l'agriculture, réunie aujourd'hui sous la présidence de M. Decker-David, a chargé, après une discussion à laquelle prirent part MM. Decker-David, Lucien Cornet, Chaigne, Bouhey-Allex, M. Vigouroux d'un rapport verbal sur le projet de loi autorisant des avances aux Sociétés coopératives, déposé par le gouvernement le 21 avril dernier.

La Commission nommera ensuite un rapporteur définitif après avoir entendu le ministre de l'Agriculture.

LA CRISE ET LES RELATIONS AVEC LE VATICAN

La crise actuelle a suggéré à plusieurs parlementaires appartenant surtout au centre l'idée que le gouvernement devrait profiter de ces circonstances pour renouer les relations avec le Vatican.

— Par notre politique antireligieuse, disait M. Paul Beauregard, nous avons amenté contre nous le monde catholique. Si M. Rouvier avait le courage de gouverner nettement contre les sectaires, il est certain que la Chambre le suivrait.

LE SUCCESSEUR DE M. DELCASSÉ

Quel sera le successeur de M. Delcassé ? On a cru tout d'abord que M. Rouvier garderait pour lui le portefeuille et passerait les Finances, soit à son sous-secrétaire d'Etat, M. Merlou, soit à M. Boudin. Mais ses amis l'en ont dissuadé.

M. Bourgeois, pressenti, a répondu par un refus qui paraît définitif. Depuis les cruels deuils de famille qui l'ont brisé, il ne désire plus rentrer dans la politique militante. M. de Freycinet serait allégué que le fardeau était trop lourd pour sa vieillesse.

Quant aux diplomates de carrière dont les noms ont été mis en avant, on objecte que M. Paul Cambon a été l'artisan de l'accord franco-anglais, que M. Barrère a été l'homme du rapprochement franco-italien.

Il pourraient donc être regardés avec méfiance à Berlin, on a parlé aussi de M. Jules Cambon, ambassadeur à Madrid ; mais il n'est point agréable à l'extrême-gauche.

A 5 heures, on mettait en avant le nom de M. Pichon, résident général de France à Tunis. Mais peut-être ne faut-il voir là qu'une imagination de journaliste.

Quelques radicaux proposent la combinaison suivante : M. Etienne prendrait les Affaires étrangères et M. Barrion lui succéderait à l'Intérieur. Mais le président de la gauche radicale ne paraît pas très désireux de faire partie du ministère actuel.

A 5 h. 1/2, le bruit s'accrédite de manière très sérieuse que M. Rouvier conserverait le portefeuille des Affaires étrangères.

UN MOT DE M. THOMSON

M. Thomson, ministre de la Marine, traversait les couloirs vers 5 heures.

— Eh bien ! Monsieur le ministre, lui avons-nous demandé, allez-vous mobiliser notre flotte ?

Le ministre souriant de répondre :

— Mais c'est fou, c'est idiot ce que racontent certains journaux. Il n'est heureusement pas question de guerre.

— Il n'en est plus question, mais les circonstances n'ont-elles pas été graves ?

Le ministre hausse ses larges épaules :

— Quelle plaisanterie ! Ces journalistes, avec leurs inventions, feraient battre des montagnes pour augmenter leur tirage.

QUELQUES PROPOS DE M. BERTEAUX

Les pessimistes colportèrent dans les couloirs des propos tenus par M. Berteaux, ministre de la Guerre, au colonel Rousset.

— Sommes-nous prêts ? aurait demandé le député de la Meuse. Vous savez bien que non, Monsieur le ministre. Nous n'avons pas pour quatre jours de munitions.

— C'est malheureusement vrai, aurait répondu le ministre.

— Je suppose, aurait ajouté le colonel Rousset, que vous n'êtes pas dupe de la manœuvre du général Dalstein qui a fait doubler trois fois 15,000 hommes au camp de Châlons afin de donner l'illusion au roi d'Espagne qu'il y avait 45000 hommes.

Cette conversation est exacte. Seulement, M. Berteaux, après avoir quitté le colonel Rousset, a dit à un autre député :

— Il est vrai qu'il y a deux mois, nous n'avions pas pour plus de quatre jours de munitions. Mais tout cela est heureusement changé. Je travaille plus que je ne parle.

L'OPINION DE MM. F. DELONCLE ET AYNARD

M. François Deloncle déclare qu'il ne comprend absolument rien à la nervosité de certains de ses collègues.

— M. Delcassé, ajoute-t-il, n'avait plus le tact ni surtout le sang-froid pour diriger notre politique extérieure. Mais ce serait une exagération ridicule de prétendre, qu'à aucun moment, les circonstances aient été graves.

Même note chez M. Aynard.

— Je ne vois pas, nous déclare-t-il, pourquoi vous vous agitez ainsi. Je vous assure que le gouvernement est bien tranquille. Dans cinq ou six jours, on ne parlera même plus de ces incidents.

L'OPINION DE M. GALLI

Le fidèle lieutenant de Déroulède, M. Galli, conseiller municipal de Paris, exprimait ainsi son opinion :

— La reculade du gouvernement est une nouvelle honte pour le France. On peut reprocher à M. Delcassé de s'être laissé duper par l'Angleterre ; mais il est certain que, dans le récent conflit, il a tenu la conduite digne et courageuse qui convenait à un représentant de France.

— Etes-vous donc partisan de la guerre ?

— Oui. Mieux vaut la guerre que la pourriture dans laquelle nous nous étouffons lentement. Croyez-vous d'ailleurs que ces capitulations honteuses écarteront la terrible échéance ? Je ne le crois pas.

Ajoutons que la majorité des amis de M. Galli sont beaucoup moins pessimistes.

SÉNAT

Séance du mardi 6 juin

La séance est ouverte à 3 h. 10, sous la présidence de M. Fallières.

Le président adresse à ses collègues l'allocution suivante :

« Mes chers collègues,

« L'attentat abominable qui aurait pu coûter la vie à S. M. Alphonse XIII et à M. le président de la République a soulevé l'indignation générale.

« En y joignant la réprobation contre des hommes venus sur notre territoire pour y laisser la tache de leur criminel exploit, le Sénat a le devoir d'offrir ses respectueuses félicitations au jeune souverain dont le sang-froid égale la grâce souriante, et au chef éminent de l'Etat qui lui a fait les honneurs de la France, avec la simplicité qui donne tant de prix au charme de sa personne et la dignité qui convient au premier magistrat de la République.

« S. M. le roi d'Espagne m'a fait l'honneur de me charger de vous transmettre ses remerciements pour l'accueil enthousiaste dont elle a été l'objet et qui laissera dans son esprit un souvenir ineffaçable.

« A cette marque de haute courtoisie, le Sénat s'empresse de répondre en priant l'auguste souverain, hier encore notre hôte, de recevoir l'hommage de sa profonde sympathie. » (Vifs appl.)

Puis le président prononce l'éloge funèbre de M. Raymond, sénateur de la Loire, et celui de M. le duc d'Audiffred-Pasquier, sénateur inamovible et ancien président de l'assemblée nationale et du Sénat. Il propose de lever la séance en signe de deuil, ce qui est adopté à l'unanimité.

La séance est levée à 3 h. 25 et renvoyée à jeudi prochain.

LES NOMINATIONS DES LIQUIDATEURS

La *Gazette des tribunaux* publie l'analyse de l'arrêt suivant, rendu le 31 mai par la Chambre des requêtes de la Cour de cassation :

L'autorité judiciaire, à laquelle les lois des 1er juillet 1901 et 7 juillet 1904 ont attribué le soin de nommer les liquidateurs des biens des Congrégations religieuses, est nécessairement compétente pour apprécier les cas dans lesquels il y a lieu à cette nomination, laquelle est requise par le procureur de la République aussitôt après la promulgation de la loi, indépendamment de tout arrêté de fermeture de l'établissement visé.

Lors donc que, comme dans l'espèce, le Supérieur d'une Congrégation a formé tierce opposition contre le jugement qui a nommé un liquidateur à cette Congrégation, par application de la loi de 1904, en se fondant sur ce que les biens de celle-ci, autorisée comme Congrégation enseignante et contemplative n'étaient pas soumis à la liquidation, il appartient au tribunal et à la Cour d'appel de connaître des motifs invoqués par la Congrégation ; ils n'excèdent point leurs pouvoirs et ne méconnaissent pas les règles de la séparation des pouvoirs administratif et judiciaire, si l'appréciation des motifs ne soulève ni l'interprétation des statuts de la Congrégation (dont le sens et la portée n'étaient pas contestés dans l'espèce), ni l'examen de la légalité de l'arrêté ministériel qui a prescrit la fermeture de l'établissement, et dont l'exécution ne peut être entravée par la décision attaquée.

Cet arrêt, dont l'importance n'échappera à personne, a été rendu, au rapport de M. le conseiller Fochier, et sur les conclusions conformes de M. l'avocat général Bonnet. La Cour a, en conséquence, rejeté le pourvoi du procureur général près la Cour de Dijon contre un arrêt de ladite Cour, du 11 janvier 1905, rendu au profit des Dominicains de Chalon.

M. RUAU A BORDEAUX

Le maire et le Conseil municipal de Bordeaux ont offert hier soir, au Grand-Théâtre, un banquet à M. Ruau, ministre de l'Agriculture, venu dans cette ville à l'occasion du concours agricole.

M. Ruau a constaté le succès du Congrès agricole qu'il a pu inaugurer, et retenu à Paris dès-lors, par la visite d'un souverain étranger qui, par son charme, sa jeunesse et sa bonne grâce, sait conquérir le cœur de tous les Français, et qui en des termes qui lui sont sûrement encore davantage toutes les sympathies rappelle dans un toast qu'il reçoit le baptême du feu aux côtés de M. Loubet et au milieu de bravos enthousiastes.

M. Ruau dit qu'il appartient à un gouvernement qui est avant tout un gouvernement de bonne foi :

Nous voulons accomplir le programme républicain, mais avec le concours de tous les républicains. Nous sommes ainsi un gouvernement de paix, mais nous voulons la France grande, forte et respectée à l'extérieur. Le gouvernement s'attachera au vote de la séparation qui sera faite dans le sens le plus large et le plus tolérant. Ce sera une vraie loi d'émancipation de l'esprit humain.

A la fin du banquet, le ministre a annoncé que le crachat de commandeur du Mérite agricole est décerné à M. Laurent Bene, adjoint au maire de Bordeaux ; la croix d'officier du Mérite agricole à M. Gayon, doyen de la Faculté des sciences, directeur de la station agronomique de Bordeaux.

Un fr.·. maç.·. mis à mal

Le franc-maçon Chastenet de Castaing, député de la deuxième circonscription de Libourne, avait organisé une réunion publique dans cette ville.

M. Maurice Malou, rédacteur en chef de la *Croix du Sud-Ouest*, lui réplique. Un condisciple de collège de M. Chastenet monta ensuite à la tribune et, soutenu par les applaudissements de l'auditoire, rappela son passé clérical à celui qui, à la Chambre, vote les lois de proscription, mais réclame le maintien de l'école tenue par les bonnes Sœurs dans sa commune, à Saint-Médard-de-Guizières. Puis, M. le marquis de Castellane prit à son tour la parole et compléta l'écrasement du député de Libourne.

ÉLECTIONS ANNULÉES

Le Conseil d'Etat, dans sa séance d'hier, a confirmé le décision du Conseil de préfecture du Loiret annulant les élections municipales d'Orléans.

UN NOUVEAU VOYAGE DE M. CLÉMENTEL

Plusieurs journaux ont annoncé qu'après être revenu de l'Inde-Chine, M. Clémentel repartirait pour l'Afrique occidentale.

Le ministre irait inaugurer le chemin de fer de Kayes à Bammako.

Ce voyage n'est pas décidé ; mais M. Clémentel l'aurait déjà envisagé. Il pourrait avoir lieu dans les vacances de la nouvelle année.

CONFÉRENCE MAÇONNIQUE A NONTRON

Dimanche 4 juin, à Nontron, au théâtre, conférence publique et contradictoire, sous les auspices de la Loge maçonnique, par le F.·. Emile Lemaître.

Les F.·.-M.·. comptaient sur la parole du F.·. Lemaître pour porter un coup mortel aux catholiques. Au lieu d'un contradicteur que les F.·. réclamaient, il n'en est rencontré trois.

Le F.·. Lemaître est toujours resté à côté de la question ; il a servi à l'auditoire des tirades anticléricales et des plaisanteries sur les dogmes.

Déconcertés par la vigueur de la contradiction, les F.·.-M.·. qui pontifiaient à la tribune se sont livrés à la fin de la séance à une manifestation grotesque, et l'un d'eux a donné péniblement lecture d'un ordre du jour que le bureau n'a pas osé mettre aux voix malgré les réclamations des catholiques.

Mauvaise journée pour la Franc-Maçonnerie nontronnaise.

ÇA & LA

Morts d'hier

Le général de division de Gislain, du cadre de réserve, président de l'« Action libérale populaire » à Auxerre, 80 ans. — M. Scellier de Gisors, architecte du palais du Sénat, professeur à l'Ecole des beaux-arts, à 67 ans, à Paris. — M. Rohaux, juge au tribunal civil d'Evreux, 62 ans. — Baronne Dornier, veuve du lieutenant-colonel Dornier, 87 ans, à Paris. — Lieutenant-colonel Jehan de Lagarde, du 7e régiment de dragons, à Paris. — Mme Vincent, femme du colonel Vincent de Poligny. — A Avignon, M. Henri Paul, ancien préfet d'Alger, 67 ans. Il fut révoqué par arrêté de M. Villeneuve, préfet, pour avoir accepté une place dans la voiture de Gambetta en visite.

52e Congrès des catholiques allemands

On prépare activement le 52e Congrès qui se tiendra du 20 au 24 août à Strasbourg.

La grande salle pourra tenir près de 10000 personnes.

Les Daensistes

En Belgique, les abbés Daens et Fonteyne perdent peu à peu leurs derniers partisans. Un de leurs journaux, « Klokke Rolland », les abandonne à son tour.

Le Congrès colonial

La séance d'ouverture du Congrès colonial française c'est ouvert, hier soir, caus la présidence de M. Deloncle, député de la Cochinchine, assisté du général Dodds et de l'amiral Fournier.

M. de Pouvourville a fait une conférence sur ce sujet : « Comment et avec qui nous défendrons l'Indo-Chine. »

Le conférencier demande la création de points d'appui pour la flotte, l'un à Saïgon, l'autre à Haïphong ou à Hong-Hay, avec un point d'appui intermédiaire soit à Tourane, Port-Dayot ou dans la baie de Camhran.

L'amiral Fournier a examiné la situation au point de vue maritime. Il dit qu'on peut difficilement, en cas de danger, envoyer en Extrême-Orient nos escadres qui ont de grandes étendues de côtes à protéger et qui risqueraient en outre d'arriver lorsque les points d'appui seraient aux mains de l'ennemi à une époque où par suite des lois de neutralité le ravitaillement est devenu si difficile.

Le Shah de Perse

Le Shah de Perse se trouvera à Vienne le 15 juin. De Vienne, il se rendra à Contrexéville.

Pendant son séjour en Europe, il ira à Liège, à Ostende, à Bruxelles et à La Haye.

Il viendra à Paris où il sera reçu officiellement.

En retournant dans ses Etats, il se rendra à la cour de Russie.

ÉCHOS DE PARTOUT

Le gouverneur général de l'Algérie a offert un déjeuner en l'honneur de l'escadre de l'amiral Gourdon. Des toasts ont été échangés. M. Jonnart visitera ces jours-ci Collo, Bône, Souk-Ahras et la région de Guelma et de Bufna.

A Angoulême, un groupe d'employés de commerce, régulièrement la fermeture des magasins le dimanche à midi, a parcouru les rues de la ville. Il n'y a pas eu d'incident grave.

Mgr da Costa Aguiar, évêque des Amazones, vient de mourir à Lisbonne. Le corps sera transporté au Brésil.

M. Jacob Schiff, directeur de « l'Equitable », à New-York, a donné sa démission.

Congrès eucharistique international

Rome, 6 juin, 12 h. 50.

Aujourd'hui séance de clôture ; d'abord la troisième section, celle du culte eucharistique, fait lire son rapport général par le P. Lemius.

Voici le résumé des idées développées ensuite par le Dr Boissarie :

L'histoire de Lourdes est intimement liée à celle des grandes manifestations eucharistiques. En 1888, trente ans après les apparitions, un réalisa l'idée d'un prêtre français, l'abbé Lagardère : faire porter le Dieu de l'Eucharistie parmi les malades, tandis que la multitude lui adresserait les acclamations poussées jadis par les juifs, témoins des miracles du Sauveur. Le R. P. Picard accueillit très favorablement cette idée, et le 22 août 1888 la procession du Très Saint Sacrement s'inaugurait à Lourdes, avec des guérisons physiques extraordinaires, et des résurrections spirituelles plus belles encore.

En 1904, c'est à Lourdes, en présence du Très Saint Sacrement, que, pendant le pèlerinage du Nord, 2000 Enfants de Marie acceptaient l'idée généreuse de remplacer les religieuses expulsées, pour instruire et catéchiser les enfants du peuple.

M. le Dr Boissarie raconte en détail quelques guérisons plus remarquables survenues au moment du passage du Saint Sacrement : celles de l'employé de chemin de fer Gargan ; de Mlle Clément, d'Ageu ; de Mme Rouschel, de Metz ; de l'organiste aveugle Augusti, de Creil. Le médecin de la Grotte parla enfin de la présence aux processions et au bureau des constatations, des hommes de science de tous pays, libres d'examiner les faits. « Ce n'est plus seulement dans la piscine, c'est à la procession, c'est au grand jour, sous les yeux de mille témoins, que les guérisons se produisent : c'est le miracle demandé par les incrédules dans un lieu déterminé, à heure fixée, sur des sujets choisis. »

M. l'abbé Bouquerel parle de la Ligue de la Sainte Messe ; le P. Godefroi, abbé des Prémontrés de Frigolet, de la messe réparatrice ; Mgr l'évêque de Lugo (Espagne), de l'adoration perpétuelle plusieurs fois centenaire dans ce diocèse ; M. Benito Sylvain, officier de la marine de la république d'Haïti, exprime, en un français irréprochable et avec grande éloquence, le salut de la race nègre et sa reconnaissance pour l'action civilisatrice parmi eux que l'Eglise seule exerce. Il rend hommage à la vertu régénératrice de l'Eucharistie.

Mgr Redini-Tedeschi a surmonté sa fatigue pour assister à la clôture et a prononcé des paroles très applaudies.

Puis Mgr l'évêque de Namur parle avant le discours de S. Em. le cardinal vicaire.

Quatre cardinaux, l'ambassadeur d'Espagne, de nombreux évêques, cinq abbés prémontrés étaient présents à la séance dont le dernier acte fut une acclamation unanime à Jésus Hostie.

Ce soir a lieu la procession à Saint-Pierre.

L'Action populaire à Châlons

De multiples réunions ont été tenues à Châlons-sur-Marne, dimanche et lundi, ayant trait à l'action populaire chrétienne. M. l'abbé Lefèbvre y a apporté le concours de sa parole entraînante.

Lundi, sous la présidence de M. de Boham, a eu lieu une très féconde réunion des adhérents de Syndicat agricole et viticole de la région châlonnaise.

Lundi soir, à l'assemblée générale de tous les adhérents de toutes les œuvres sociales de Châlons, après les intéressants rapports de chaque président, M. Léon Harmel, en quelques phrases enflammées, a ranimé les espérances de tous, et M. l'abbé Lefèbvre, après avoir félicité chaque œuvre du bien opéré, a supplié ces auditeurs de s'occuper de secours mutuel et d'organisation professionnelle et de former un Comité d'études et d'initiative commun à toutes les œuvres.

L'auditoire par ses applaudissements prolongés a témoigné de sa satisfaction et du désir d'entrer de plus en plus dans la voie de l'action populaire.

LE « PÈLERIN »

SOMMAIRE DU NUMÉRO DU 11 JUIN

La semaine. — Trente.

Nos gravures : Le désastre de Tsou-Shima, avec un grand croquis de DAMBLANS représentant les torpilleurs japonais, au nombre de 80, anéantissant l'escadre russe dans le détroit de Corée. — Le roi d'Espagne, avec 6 photographies, représentant : la 1re le roi et le président de la République entrant à Paris par l'avenue du Bois de Boulogne ; la 2e, Alphonse XIII montant au voiture à la gare du bois de Boulogne ; la 3e, à Châlons, le roi et le président de la République se rendant au lunch ; la 4e, le roi et le général Dalstein suivant les mouvements de la cavalerie à Châlons ; la 5e, Alphonse XIII et M. Loubet sortant du Panthéon ; la 6e, la voiture royale devant Notre-Dame.

Promenade à travers le monde des nouvelles. — Abandonnée, roman de EVA JOLIAN, avec illustration de Eb. CARRIÈRE. — L'attentat contre Alphonse XIII, page de A. LEMOY.

Abonnement : un an, 6 francs ; un numéro, 0 fr. 10. — Maison de la Bonne Presse, 5, rue Bayard, Paris, VIIe. Un numéro spécimen est envoyé franco sur demande.

MIETTES

Au fond du tabernacle, sous les voiles du sanctuaire, repose l'hostie toujours vivante, l'*Agneau de Dieu qui ôte le péché du monde*. Le même *qui est assis à la droite du Père* est là présent, et sa voix nous appelle : *Prenez et mangez, ceci est mon corps : buvez, ceci est mon sang, le sang de la nouvelle alliance, répandu pour la rémission des péchés. Mangez, ô mes amis ! buvez, enivrez-vous, mes bien-aimés ! vous tous qui avez soif, venez à la source, dont les eaux rejaillissent de l'éternelle vie.*

(*Réflexions sur l'Imitation de Jésus-Christ.*)

Nos amis défunts

✝ Mme Vve Planche, née Poy, 78 ans, aux Débats-Rivière-d'Orpras (Loire). — M. l'abbé Lhuillier, aumônier de la verrerie de Clairey (Vosges), 35 ans. — Au Blanc (Indre), Mlle Eglantine Féchaud, 34 ans.

DOUX CŒUR DE MARIE, SOYEZ MON SALUT

(*100 jours d'indulgence*)

La bonne presse à Dives

Après la fête de dimanche, les Divels ont voulu lundi s'organiser pour la bonne presse. Plusieurs réunions ont été données au cours de cette journée par M. Gaigbebeur, de la *Croix* de Paris.

A 5 heures, a eu lieu une réunion importante de la Ligue des femmes françaises et l'organisation d'une section de 112 membres pour la diffusion de la bonne presse. Toutes les dames présentes ont adhéré à la Ligue de l'Ave Maria. A 8 heures du soir avait lieu une réunion de jeunes gens. 40 enfants ont réclamé l'honneur de devenir Pages du Christ. Une quinzaine de jeunes gens s'organisent en groupe de Chevaliers de la *Croix*. Bonne et consolante journée pour l'œuvre à Dives.

LE MOIS LITTÉRAIRE & PITTORESQUE

SOMMAIRE DU MOIS DE JUIN

Erbi sicut Deus, par JOHANNES JORGENSEN ; traduit par Mme BURNIER, avec 1 portrait, 2 autographes et 3 compositions de P. RUTT. — *La vie de collège sous l'ancien régime : II. Les jours de fête*, par P. DE LA SERVIÈRE avec 12 reproductions. — *Les Salons de 1905*, Société Nationale, par E. A., avec 12 reproductions de sculptures et tableaux. — *Au fond*, causerie, par EMILE FAGUET, de l'Académie française. — *Le chemin vicin*, poésie, par CHARLES FRÉMINE, avec 2 encadrements de L. POMIRAN. — *Reprise des champs*, poésie, par MARINE FLEURAY avec 1 reproduction d'un tableau de TROYON. — *Le roman d'une tête (suite et fin)*, par JEAN RAMBAUD avec 6 compositions de M. BACOUTIER. — *Les Mélopées centrales*, par STANISLAS DE BOLLANDE, avec 18 photographies. — *A travers le Liban : chez les Druses* ; par J. GOUDARD, avec 27 photographies. — *La Cité de Carcassonne*, par P. BOUCHERIE, avec 2 plan et 11 photographies. — *Causer